

ARRETE DU MAIRE

N° 2024-464

POLICE MUNICIPALE

Réf.: CD/JMB

Objet : Pâtisserie HAWECKER – Livraison d'une machine le 17 Décembre 2024– Place viala

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Maire °2021-243 du 06 Décembre 2021 accordant délégation de fonction à M. CHAUVET Eric, 2^{ème} Adjoint au Maire pour la Sécurité – Prévention,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28 et R.417-10, 10°,
Vu l'article L113-1 du Code de la Voirie Routière,
Vu la demande en date du 11 Décembre formulée par Messieurs Frédéric et Guillaume HAWECKER – Pâtisserie HAWECKER concernant la livraison d'une machine avec un camion grue,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules,

ARRÊTE :

ARTICLE 1

La Pâtisserie HAWECKER est autorisée à stationner un camion grue pour décharger une machine, Place Viala

- Le mardi 17 Décembre 2024 de 07h00 à 12h00.

ARTICLE 2 :

La circulation sera interdite Rue Esquiros et Rue de l'Hôtel de Ville :

- Le mardi 17 Décembre 2024 de 07h00 à 12h00.

La circulation du centre-ancien sera déviée par la Rue de la Liberté et la Rue de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 3 :

Les Services Techniques Municipaux seront chargés de mettre en place la signalisation et les déviations adéquates.

ARTICLE 4 :

Les véhicules des usagers contrevenant à ces dispositions feront l'objet d'une verbalisation suivie de mise en fourrière sans préavis.

Les véhicules de secours, d'urgence ou d'intervention ne sont pas concernés par l'ensemble des prescriptions énoncées dans le présent acte.

.../...

ARTICLE 5:

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Service Communication – Événementiel,
- Messieurs Frédéric et Guillaume HAWECKER.

Châteaurenard, le 12 Décembre 2024
Eric CHAUVET
Adjoint au Maire délégué à la Sécurité



- Date de mise en ligne sur le site internet : 12 DEC. 2024
(Minimum publication = 2 mois)
Ou date de notification :
- Date de transmission du contrôle de légalité :
(le cas échéant)